SAINT-MÉEN-LE-GRAND

LIBERTÉ – ÉGALITÉ – FRATERNITÉ

Envoyé en préfecture le 01/04/2026
Reçu en préfecture le 01/04/2026
Publié le
ID : 035-213502974-20260331-DE_2026_048-DE

COMMUNE DE SAINT-MÉEN-LE-GRAND (35290)

CONSEIL MUNICIPAL DU LUNDI 30 MARS 2026

Délibération n° 2026/048

N/5.2

Objet : Délégations de fonctions données par le Maire aux 6 Adjoints au Maire et aux 4 conseillers municipaux délégués pendant la durée du mandat

Le conseil municipal, convoqué le **mardi 24 mars 2026**, s'est réuni le **lundi 30 mars 2026 à 19 heures 30** sous la présidence de M. Claude **VILLAUME,** Maire, **à la Mairie- Salle du Conseil Municipal 2ième étage** – en Saint-Méen-le-Grand.

Présents (P) :26

Procurations (PV) : 1 M. Robert CHEVALIER à M. Christian DENIEL

Absents Excusés (AE) : 0

Absents (A) : 0

Votants : 27

Secrétaire de séance : M. Philippe CHEVREL est nommé secrétaire de séance

VILLAUME Claude	P	DELMAS-BARON Dominique	P	VILLER Laura	P
VITRE Didier	P	GAREL Laurence	P	DENIEL Christian	P
HERMENT Béatrice	P	GLOTIN Michel	P	PERCEVAULT Alain	P
CHEVREL Philippe	P	LEBRETON Patrick	P	CHEVALIER Robert	PV
LE PAPE Marie-Hélène	P	GUILLOTIN Didier	P	BEKONO Françoise	P
COMMUNIER Sylvie	P	VETEL Alexandra	P	BRETHOME Nicolas	P
JOUY Amandine	P	VIRY Antoine	P	LEFEUVRE Virginie	P
LOHAT Gwenaëlle	P	PECHEUR Damien	P	FLEURY Hélène	P
BESNIER Angèle	P	PENFORNIS Pascal	P	HINGANT Maud	P

Vérification du quorum.

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu le procès-verbal du 20 mars 2026 installant le nouveau conseil municipal et portant sur l'élection du maire et des adjoints,
Vu la délibération n° D/2026/046 du 30 mars 2026 relative aux délégations du Conseil Municipal données au Maire pendant la durée de son mandat (article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales),
Vu le projet des délégations de fonctions données par le Maire aux six adjoints au Maire et aux quatre conseillers municipaux délégués,

Entendu l'exposé de M. le Maire,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- de prendre acte des délégations de fonctions données par M. le Maire aux six adjoints au Maire et aux quatre conseillers municipaux délégués au vu du document annexé à la présente délibération.

SAINT-MÉEN-LE-GRAND

LIBERTÉ – ÉGALITÉ – FRATERNITÉ

Envoyé en préfecture le 01/04/2026
Reçu en préfecture le 01/04/2026
Publié le
ID : 035-213502974-20260331-DE_2026_048-DE

COMMUNE DE SAINT-MÉEN-LE-GRAND (35290)

CONSEIL MUNICIPAL DU LUNDI 30 MARS 2026

Délibération n° 2026/048

N/5.2

Objet : Délégations de fonctions données par le Maire aux 6 Adjoints au Maire et aux 4 conseillers municipaux délégués pendant la durée du mandat

Type de Scrutin :		
Scrutin à main levée ☑	Scrutin public ☐	Scrutin secret ☐

Nombre de suffrages exprimés :	**27**
Vote Pour :	**27**
Vote Contre :	**0**
Abstention :	**0**
Seuil de la majorité absolue :	**14**

Décision :	
Adoptée à la majorité ☐	Adoptée à l'unanimité ☑
Rejetée à la majorité ☐	Rejetée à l'unanimité ☐

Pour extrait conforme, **le 31 mars 2026**
Le Maire,
Claude **VILLAUME**

Mairie de St-MEEN-LE-GRAND ★ 35290 ★

M. le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte, et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Rennes (Hôtel de Bizien 3, Contour de la Motte CS44416 35044 RENNES CEDEX) dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'État.
De même, en cas de recours ne nécessitant pas la présence d'un avocat, vous pourrez saisir le tribunal susmentionné par le site « Télérecours Citoyens » à l'adresse suivante : www.telerecours.fr et ce en application de l'article R421-1 du Code de justice administrative.